

28 octobre 2020

Resolution n° 3

Registre indépendant des terres des Premières Nations

ATTENDU QUE les signataires de l'Accord-cadre souhaitent développer un système de registre des terres qui sera administré par un organisme professionnel indépendant contrôlé par les Premières Nations;

ET ATTENDU QUE le CCT et le CR ont rencontré plusieurs administrateurs publics de systèmes d'enregistrement des titres fonciers, notamment l'Alberta, le Nunavut et la Colombie-Britannique, et ont examiné des options publiques et privées pour aider à l'établissement d'un nouveau Registre des terres des Premières Nations;

ET ATTENDU QUE le CCT et le CR ont conclu un protocole d'entente avec la British Columbia Land Title and Survey Authority (BCLTSA) afin de collaborer à l'élaboration et à l'établissement d'un nouveau Registre des terres des Premières Nations;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU :

Il est résolu que les Premières Nations signataires de l'Accord-cadre appuient la collaboration entre le CCT et la BCLTSA et la préparation d'un plan de travail détaillé dans le but d'élaborer et établir des options pour la création d'un Registre des terres des Premières Nations.

Proposé par :

Appuyé par :